

# Manuel de l'observateur à bord des navires de la pêche profonde française

Programme ObsMer 2024-2027



*Coryphaenoides rupestris*

RBE/HISSEO  
Equipe ObsMer  
Version juillet 2023



La version informatique de ce document ainsi que toutes les annexes sont disponibles sur le site Web du SIH (<http://sih.ifremer.fr/>).

**La consultation régulière de ce manuel et de ses mises à jour est la garantie d'une bonne observation et permet d'éviter d'éventuelles dérives dans les procédures mises en œuvre à bord.**

## Sommaire

### Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte spécifique aux pêcheries profondes.....</b>	<b>4</b>
1.1	La flottille de pêche profonde .....	4
1.2	Le plan d'échantillonnage.....	5
1.3	Le choix du navire.....	5
<b>2</b>	<b>L'observation en mer .....</b>	<b>6</b>
2.1	Le formulaire terrain .....	6
2.2	Le taux d'échantillonnage des OP d'une marée.....	6
2.3	L'observation des captures.....	6
2.4	L'observation de l'Obligation de débarquement .....	7
<b>3</b>	<b>Les données collectées .....</b>	<b>8</b>
3.1	Le poids des espèces dans les parties retenues et non retenues .....	8
3.2	L'identification des espèces.....	9
3.3	Le protocole méthodologique pour les mensurations.....	10
3.3.1	Le sabre noir .....	10
3.3.2	Le grenadier de roche.....	10
3.3.3	La mensuration et le sexage des lingues bleues.....	11
3.3.4	La mensuration des empereurs.....	12
3.3.5	Les requins profonds .....	12
3.3.6	Les mensurations des rejets .....	12
<b>4</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>14</b>
4.1	Annexe N°1 : Codifications .....	14
4.2	Annexe N°2 : Liste indicative d'espèces les plus fréquemment capturées dans les opérations de pêche profonde.....	15

# 1 Contexte spécifique aux pêcheries profondes

Le règlement (CE) n°2016/2336, abrogeant le règlement (CE) n°2347/2002, fixent les exigences et les conditions spécifiques d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde. Les États membres établissent un programme concernant la présence d'observateurs à bord afin d'assurer la collecte de données pertinentes, opportunes et précises sur les captures et les prises accessoires d'espèces d'eau profonde et sur les rencontres d'Écosystèmes Marins Vulnérables (EMV). Parmi les différents engins utilisés, ce sont les chaluts de fond utilisés pour la pêche en eau profonde qui présentent le plus de risques pour les EMV et qui enregistrent les taux les plus élevés de captures involontaires d'espèces d'eau profonde.

La pêcherie française doit faire l'objet d'un plan d'échantillonnage au débarquement et en mer avec des observateurs embarqués chargés de consigner de manière indépendante les informations d'effort, de capture et de rejets des espèces en eau profonde (en incluant les rencontres des EMV).

Ce plan d'échantillonnage est organisé par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DGAMPA) du ministère de l'agriculture et de la pêche, en liaison avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et sera réalisé de façon contractuelle par un prestataire de service. A la fin de chaque marée, les données des observateurs seront transmises par ceux-ci au patron du navire, à la DGAMPA et à l'IFREMER.

## 1.1 La flottille de pêche profonde

Plusieurs navires disposent, chaque année, d'un permis de pêche spécial (PPS) pour la pêche profonde. 90% de cette pêche est réalisée par une dizaine de navires disposant de ce PPS, dont la liste sera fournie au prestataire par l'Ifremer.

La zone de pêche concernée est celle définie dans le règlement n°2016/2336. Sont donc concernés, les navires de pêche de l'Union et des navires de pêche de pays tiers opérant dans les eaux de l'Union de la mer du Nord, des eaux occidentales septentrionales et des eaux occidentales australes, ainsi que les eaux de l'Union de la zone CIEM 27.2.a. Sont également concernés les navires de pêche de l'Union dans les eaux internationales des zones Copace 34.1.1, 34.1.2., et 34.2. Cela inclut donc les pêches effectuées dans le cadre de l'accord avec la Norvège mais ne s'applique plus à celles effectuées dans le cadre de l'accord avec les îles Féroé ni aux pêches dans les eaux internationales.

A la mer, les chalutiers pratiquent lors de la même année soit, exclusivement la pêche profonde, soit une activité mixte constituée de traits profonds et de traits sur le haut du talus continental et le plateau. Ne pouvant travailler que par marée entière, les observateurs seront amenés à passer des jours à bord lors d'opérations de pêche ne ciblant pas les espèces profondes. De plus, certains navires opèrent avec un chalut simple, d'autres avec des chaluts jumeaux. Chaque métier devra donc faire l'objet d'échantillonnages adéquats à la mer. Les observateurs se référeront au protocole classique du manuel de l'observateur, à savoir d'échantillonner également les opérations de pêche ne ciblant pas les espèces profondes.

## 1.2 Le plan d'échantillonnage

Se référer au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernant le plan d'échantillonnage. Le tirage aléatoire des navires prévu pour les autres strates sera désactivé pour les observations des pêcheries profondes. La liste des navires éligibles sur cette strate est néanmoins disponible. Consulter également le plan d'échantillonnage sur le site web WAO (Web Applicatif Observation) (<https://wao.ifremer.fr>).

## 1.3 Le choix du navire

Le choix du navire se fera sur la base de la liste d'éligibilité des navires et en concertation avec les armements en fonction du planning de rotation des navires. Les observateurs prendront contact avec les armements pour organiser leurs embarquements de façon efficace (réduire le nombre de transits vers les bases avancées, trouver des navires qui repartent du port où le précédent navire a débarqué l'observateur).

Une fois l'embarquement planifié avec l'armement (et après l'autorisation du patron pour embarquer l'observateur), l'observateur présentera au responsable d'armement puis au patron (une fois embarqué), le programme et ses contraintes afin de faciliter les relations professionnelles et le travail en mer (en particulier le remplissage du journal de bord détaillé et la méthodologie à suivre pour permettre l'échantillonnage).

## 2 L'observation en mer

### 2.1 Le formulaire terrain

Fiche opérations de pêche (une ligne de la fiche par OP) : Dans les champs FILAGE seule la date et l'heure (de fin de filage de l'engin) sont notées, en fonction des indications du patron ou selon les notes de l'observateur. Les champs VIRAGE sont utilisés pour noter la date et l'heure (de début de virage de l'engin), la position et la profondeur.

Fiche engin : Pour la pêche profonde, en général un seul engin est utilisé pendant toute la marée, il y aura alors une seule fiche engin.

Fiche captures accidentelles : Cf. ObsMer classique, noter la capture accidentelle (fiche élasmobranches, mammifères marins et oiseaux marins). Prendre des photos et les téléverser dans WAO.

Fiche EMV : Noter et identifier les taxons considérés comme écosystèmes marins vulnérables. Prendre des photos systématiquement, en cas de doutes, les envoyer à Ifremer pour valider l'identification. Photos à téléverser dans WAO.

### 2.2 Le taux d'échantillonnage des OP d'une marée

Au cours d'une journée de 24 heures, un chalutier de pêche profonde réalise les plus souvent trois traits. La règle, en ce qui concerne les traits ciblant les espèces profondes, sera d'échantillonner **1 trait sur 2** (1 pendant la journée et 1 pendant la nuit). Pour le reste des traits au cours d'une marée, la règle sera d'échantillonner **1 trait sur 3 au minimum** (2 pendant la journée et 1 pendant la nuit).

**Si la répartition de trait au cours des 24 heures le permet, tous les traits seront échantillonnés.**

### 2.3 L'observation des captures

L'observateur n'est pas tenu d'effectuer la pesée de chaque espèce, les estimations de poids fournies par le patron sont normalement suffisantes dans le cas de la pêche profonde où les prises sont mises en cale à chaque trait et les poids par espèce estimés précisément. Dans la pratique, les bateaux sont équipés de balance. Néanmoins, pour les poissons éviscérés et/ou étêtés, l'observateur veillera à convertir les poids mis en cale en poids vifs.

En général en pêche profonde, le patron a une bonne estimation du poids total du trait. L'observateur pourra récolter cette information à titre indicative.

Dans la majorité des cas, la capture est triée sur une table ou des convoyeurs roulants et la partie non retenue est remise à la mer au fur et à mesure du tri : si l'équipage accepte de modifier sa façon de travailler, l'observateur prélèvera régulièrement des échantillons. L'observateur stockera le plus grand volume possible pour, dans un deuxième temps, constituer son échantillon de partie non retenue. Le poids total est, dans cette situation, difficile à estimer. Le temps de tri peut être un indicateur.

Désormais, les débarquements de requins profonds et d'empereur sont interdits. Lorsqu'elles sont capturées, ces espèces passent donc dans la partie non retenue.

Le détail par espèce scientifique de l'ensemble des requins et chimères est obligatoire. Les espèces doivent être identifiées selon les critères du guide d'identification des espèces de Quérou et al., 2003, dont l'observateur est obligatoirement pourvu par la société prestataire.

Les appellations fournies par les équipages ne correspondent pas aux espèces pour les requins. En particulier, deux espèces sont appelées siki, vrai siki, faux siki de façon variable à bord de différents navires. L'observateur doit faire son propre tri des espèces de requins et les identifier.

Enfin, les éventuelles captures d'organismes relevant de taxons indicateurs d'indicateurs d'EMV (ex. : coraux, éponges, etc.) doivent être triées du reste des organismes benthiques, pesées et photographiées systématiquement. L'observateur peut se référer au manuel ObsMer pour le protocole complet de suivi des taxons EMV et aux documents d'identification fournis pour différencier les taxons à considérer.

## 2.4 L'observation de l'Obligation de débarquement

L'observation des espèces triées dans la partie Obligation de débarquement est requise en tant que fraction de la partie retenue. Cette obligation de débarquement porte sur les espèces soumises à des totaux admissibles de captures (TAC). Pour plus d'informations sur le traitement de cette fraction, se référer au manuel ObsMer classique.

## 3 Les données collectées

### 3.1 Le poids des espèces dans les parties retenues et non retenues

Dans certains traits la capture totale peut-être importante, par exemple en cas de pêche sur des concentrations de lingue bleue ou de sabre noir, ou lors d'occasionnelles fortes captures d'espèces non commercialisées en frais (merlan bleu, mulot noir et argentine, notamment). Les poissons sont rejetés ou fur et à mesure du tri sur les convoyeurs. Ces trois dernières espèces sont rejetées en totalité. Occasionnellement le poids de la capture non retenue est supérieur à celui de la capture retenue.

L'observateur s'adaptera aux conditions de chaque navire, à l'équipement et la disposition des salles de tri (convoyeurs roulants) pour estimer le poids de la partie non retenue et/ou le ratio partie non retenue/partie retenue (capture commerciale). Le volume total du cul de chalut sur le pont et/ou le remplissage du parc à poisson fournit des estimations du poids total capturé. Le poids commercial est connu à la fin de la mise en cale.

Il pourra s'avérer judicieux de traiter les espèces non commerciales capturées en grandes quantités indépendamment des autres rejets en hors-frac. Les espèces de requins profonds (sikis et gros sélaciens) et tout autres espèces peu communes peuvent également être traitées en hors frac car les taux d'échantillonnages sont souvent différents par rapport aux autres espèces de poissons. Leur proportion peut être estimée sur le pont du navire, dans le parc à poisson ou sur les convoyeurs. On veillera à recouper les différentes estimations pour obtenir une estimation aussi réaliste que possible du poids de ces poissons qui peuvent représenter occasionnellement plus de 50% de la capture. Il est demandé de mettre un commentaire pour tout trait présentant une particularité remarquable (notamment les très fortes captures d'une espèce).

Pour le reste des rejets il faut prélever la quantité totale ou faire un échantillon (dans ce cas estimer la fraction échantillonnée : poids de l'échantillon/poids des rejets autres que les espèces hors frac

Dans le cas d'un tri sur convoyeurs, la solution proposée pour cet échantillon est la suivante : l'observateur utilise un grand récipient (un ou deux panier(s) bord), il se place après l'équipage le long du convoyeur et prélève tous les poissons (sauf espèces traitées en hors frac). Il note le temps nécessaire au remplissage du (des) récipient(s) et le temps total de tri par l'équipage. La fraction échantillonnée peut être estimée comme le rapport de ces deux temps. **Attention, pendant le temps de collecte il faut prélever tous les poissons de façon non sélective, sinon la composition en espèces de la partie non retenue sera faussée.** Le temps de remplissage des récipients peut être fractionné en deux ou trois sessions (par exemple cinq minutes au début, au milieu et à la fin du tri du trait). Ce fractionnement est même souhaitable mais n'est pas imposé en raison des contraintes pratiques du travail.

L'observateur peut ensuite trier cet échantillon ou le mettre de côté pour tri ultérieur. Lors de ce tri, il convient de s'attacher à reconnaître et à quantifier toutes les espèces.

Les principales espèces en poids seront souvent :

- **des requins** : plusieurs espèces de petits squalidae *Deania calceus*, *Centroscymnus crepidater*, *Etmopterus spinax*, *Centroscyllium fabricii*, *Dalatias licha*, *Galeus sp.* et *Apristurus sp.* seront souvent rencontrées ;
- **des chimères** : *Chimaera monstrosa*, *Chimaera opalescens*, *Harriotta raleighana*, *Hydrolagus sp.* et *Rhinochimaera atlantica*.

La plupart des autres espèces rejetées sont de petite taille. Il y a, dans presque tous les traits profonds, un rejet de :

- **juvéniles** de l'espèce commerciale de grenadier (*Coryphaenoides rupestris*) qu'il importe de bien distinguer des autres espèces de grenadier ;
- **autres grenadiers**, leurs tailles adultes sont comparables à celles des juvéniles du grenadier de roche on trouvera surtout *Coelorynchus labiatus*, *Trachyrincus murrayi* et *Nezumia eequalis*. Au moins cinq autres espèces peuvent être capturées plus occasionnellement (annexe 3) ;
- **petit moridae** (*Lepidion eques* et *Halargyreus johnsonii*), ils se caractérisent par une nageoire caudale de petite taille et un pédoncule caudal fin ;
- **petites raies**, en cas de difficulté d'identification des espèces, elles peuvent :
  - être étiquetées (espèce 1, espèce 2...) et rapportées à terre lors des débarquements en France pour identification par Ifremer. Les formulaires sont remplis avec espèce 1 espèce 2... puis complétés après identification ;
  - être photographiées, faces dorsale et ventrale avec échelle (règle, stylo,...). Coder les photos selon la nomenclature suivante :  
OBSMER\_Année\_Métier\_Lot\_Strate\_Art\_Catégorie d'EMV\_Date\_N° lot\_N°  
photo\_Initiales\_Observateur.

### 3.2 L'identification des espèces

Pour l'identification des espèces. La référence principale, dont l'observateur doit être pourvu est :

Quéro, J.-C., Porché, P., Vayne, J.J., 2003. Guide des poissons de l'Atlantique européen, identifier 955 espèces. Les guides du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Lonay (Suisse), Paris, 465 pp.

Ainsi que les documents suivants qui ont été distribué aux observateurs lors de leur formation et qui sont consultables à partir des liens ci-dessous : <http://iccanam.mnhn.fr/>:

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00660/77177/>

[https://www.researchgate.net/publication/345774077\\_PISCIBUS\\_MARINIS\\_Guide\\_des\\_poissons\\_marins\\_Europe\\_et\\_eaux\\_adjacentes\\_-\\_Version\\_provisoire\\_11](https://www.researchgate.net/publication/345774077_PISCIBUS_MARINIS_Guide_des_poissons_marins_Europe_et_eaux_adjacentes_-_Version_provisoire_11)

Voir aussi le site internet du SIH <http://sih.ifremer.fr/> dans l'Espace observateur, rubrique "Détermination des espèces".

Il est recommandé de faire des photos numériques (poissons entiers et détails sous différents angles) en cas de doute sur les identifications. Dans ce cas il importe de bien noter les marées et OP ou l'espèce a été observée et sous quel nom elle a été enregistrée afin de permettre des corrections ultérieures dans la base Harmonie.

Les petits poissons mésopélagiques, en général noirs ou gris, très fragiles (donc le plus souvent très abîmés dans les chaluts) portant des photophores (organes lumineux) ne sont pas à identifier, ils représentent sauf exception une quantité mineure qu'il est peu probable de rencontrer. L'observateur pourra néanmoins les trouver dans les ouvrages ci-dessus.

A terre, les observateurs pourront consulter fishbase (<http://www.fishbase.org/search.php>)

### 3.3 Le protocole méthodologique pour les mensurations

Dans les Op échantillonnées, toutes les espèces sont à dénombrer, mesurer et peser. Si le nombre d'individus d'une espèce est trop important, l'observateur pourra prendre un échantillon. Les espèces pêchées en eaux profondes sont listées à l'annexe 2.

**Quelques particularités selon les espèces sont décrites ci-dessous :**

#### 3.3.1 Le sabre noir

Sauf exception, la totalité de la capture de cette espèce est débarquée. Ces mensurations doivent être faites en mer car ces poissons sont débarqués tête (et parfois queue) coupées. Les observateurs devront donc mesurer ces poissons avant leur mise en caisse par l'équipage. Le protocole pourra être aménagé en fonction des stratégies de pêche observées à bord. Il n'y a normalement pas de rejet de cette espèce si ce n'est quelques individus abîmés.

Pour chaque trait échantillonné, le protocole consiste à :

- **mesurer 30 sabres par trait** (ou toute la capture de sabre si ils sont en nombre inférieur) ;
- noter le poids total capturé dans le trait et le poids de l'échantillon mesuré (à défaut le nombre total de caisses ou de conteneurs et le nombre de caisses constituant l'échantillon sera utilisé).

On veillera à ne pas prendre les Paralépididés (cf livre de Quéro page 170) pour de petits sabres.

#### 3.3.2 Le grenadier de roche

Pour cette espèce la capture comprend des individus de taille commerciale et d'autres trop petits qui sont rejetés. L'espèce se mesure de l'extrémité du museau au premier rayon de la nageoire anale (Longueur Pré Anale LPA) au ½ cm. Ce choix a été retenu en raison des cassures fréquentes de la queue qui empêchent de mesurer correctement la longueur totale.

Quand une mensuration est faite il faut :

1. mesurer les rejets (c'est à dire les individus de l'échantillon des rejets pris par l'observateur à concurrence de 30 poissons par trait si possible, le poids d'échantillon doit être noté) ;
2. mesurer les débarquements de grenadiers de la capture commerciale. La capture de grenadier n'est pas triée en catégories commerciales. L'observateur privilégie les mesures et la pesée **de 30 individus avant le tri**, ou estime le poids si la pesée n'est pas possible.

Il peut arriver (rarement) qu'il n'y ait que des rejets ou que des débarquements de grenadiers dans un trait. Les mensurations sont alors à faire sur la fraction présente de la même façon que décrite supra.

**Rappel : Il est indispensable de noter pour chaque trait les poids par espèce (à défaut son estimation). Pour certaines espèces le poids de la fraction retenue et le poids des rejets seront relevés séparément. Quand un échantillon est mesuré, le poids de cet échantillon sera calculé en se basant sur les RTP connues pour l'espèce.**

### 3.3.3 La mensuration et le sexage des lingues bleues

Lors des traits échantillonnés et comportant des individus de lingue bleue, l'observateur recueillera :

- ◆ les données sur les quantités débarquées et rejetées (formulaires partie retenue et partie non retenue) ;
- ◆ les mensurations de lingue bleue, par sexe (fiche mensuration) ;
- ◆ les mensurations sur les autres espèces s'il reste du temps.

Dans ces traits, il y a relativement peu de captures accessoires, le traitement des rejets est moins long. Dans ce cas, il est recommandé de **mesurer 30 individus de lingue bleue par trait**.

Les individus mesurés seront sexés. Le sexage se fera toute l'année. Les tailles des mâles et femelles seront notées séparément. A l'issue de la mensuration, l'observateur devra se retrouver avec N1 mâles et N2 femelles tels que  $N1+N2=30$ . L'observateur arrêtera donc après avoir mesuré 30 poissons en tout quelle que soit la proportion de mâles et femelles.

Normalement ce poisson est vidé à bord par l'équipage. L'observateur pourra adopter deux solutions (ou toute méthode revenant au même, selon les possibilités d'organisation à bord) :

- se mettre à côté d'un homme d'équipage faisant l'éviscération des lingues bleues et mesurer les poissons en même temps pour noter la taille et le sexe de chaque poisson de son échantillon ;
- au fur et à mesure du vidage des poissons, faire mettre les femelles dans un panier, les mâles dans un autre. Quand 30 poissons ont été éviscérés, l'observateur effectue les mensurations des mâles et des femelles séparément.

Il n'est pas exclu, à certaines périodes que les 30 individus soient tous ou presque tous de même sexe.

### 3.3.4 La mensuration des empereurs

Les débarquements d'empereur étant interdits, les navires ne ciblent pas cette espèce. Les rejets de cette espèce sont à mesurer selon le protocole classique ObsMer et sont à saisir en PNR ou en hors-vrac PNR pour les individus isolés.

### 3.3.5 Les requins profonds

Pour les requins profonds, on identifiera toutes les espèces et on fera des mensurations jusqu'à 30 individus par espèce et par OP. Le sexe est facilement identifiable les mâles ayant des organes externes (ptérygopodes). Les appellations antérieurement commerciales (siki, aiguillat noir) ne sont pas fiables. L'observateur devra identifier avec les ouvrages de référence. Il est recommandé de garder des individus d'un trait à l'autre pour pouvoir comparer directement les différentes espèces. Prendre des photos numériques en cas de doute.

### 3.3.6 Les mensurations des rejets

Les rejets sont mesurés pour toutes les espèces présentes dans les traits profonds, et suivent le protocole ObsMer classique, soit au minimum 30 individus par espèces.

L'estimation des poids s'effectue selon les procédures suivantes :

Pespece\_panier = poids de l'espèce dans le panier (pesé au peson ou estimé)

Pespece\_rejet = poids de l'espèce dans les rejets

Nespece\_panier = nombre d'individu de l'espèce dans le panier (compté)

Nespece\_rejet = nombre d'individu de l'espèce dans les rejets

Pespece\_rejet et Nespece\_rejet sont estimés comme suit :

Exemple 1 : on a estimé le taux d'échantillonnage d'après le temps de fonctionnement des convoyeurs

Ttot = temps de fonctionnement des convoyeurs

Tpanier = temps pendant lequel l'observateur a mis tous les rejets passant sur les convoyeurs dans le panier

$Pespece\_rejet = Pespece\_panier / Tpanier * Ttot$

$Nespece\_rejet = Nespece\_panier / Tpanier * Ttot$

Exemple 2 : on a estimé le taux d'échantillonnage directement (par exemple on a estimé que l'on a prélevé un panier et qu'il y en avait 5 en tout)

Taux\_ech=5

$Pespece\_rejet = Pespece\_panier * 5$

$Nespece\_rejet = Nespece\_panier * 5$

Pour certaines espèces difficiles à manipuler comme les mulets noir, *Alepocephalus bairdii* (poissons lourd, glissants) une aide de l'équipage pourra être nécessaire pour mettre 30 mulets noirs dans des paniers. Pour que cet échantillon soit représentatif, il est recommandé que l'observateur et l'équipage mettent 30 poissons en panier dans des conditions qui ne génèrent

pas un tri. Par exemple, on prendra, pendant une période, tous les mulets noirs (les tailles vont d'environ 15-20 cm à 1m) qui passent sur les tapis de tri jusqu'à 30 individus.

Rappel : la règle est de prendre la longueur totale des poissons : de l'extrémité du museau à l'extrémité de la nageoire caudale, lobes repliés (annexe 2). Toutefois, dans le cas des macrouridés (grenadiers de roche et petits grenadiers non commerciaux), cette mensuration n'est pas adéquate (longue queue souvent abîmée dans le chalut). La mensuration relevée est alors la longueur pré anale au demi cm, LPA.

Le type de mensuration qui a été collectée sera indiqué dans tous les cas.

## 4 Annexes

### 4.1 Annexe N°1 : Codifications

Etat de la mer :

Force	Termes	Hauteur moyenne en
0	Calme	0
1	Ridée	0 - 0,1
2	Belle	0,1 - 0,5
3	Peu agitée	0,5 - 1,25
4	Agitée	1,25 - 2,5
5	Forte	2,5 - 4
6	Très forte	4 - 6
7	Grosse	6 - 9
8	Très grosse	9 - 14
9	Enorme	14 et plus

## 4.2 Annexe N°2 : Liste indicative d'espèces les plus fréquemment capturées dans les opérations de pêche profonde

Les espèces les plus fréquemment capturées lors des opérations de pêche sont listées de manière indicative ci-dessous (cf tableau).

Les noms communs reportés dans cette annexe sont ceux reconnus par la FAO, d'autres noms français peuvent être trouvés dans divers ouvrages (par exemple pour *Macrourus berglax* le nom français FAO est grenadier berglax mais le nom grenadier de vase a souvent été utilisé), particulièrement pour les poissons profonds, il est plus sûr de se fier uniquement aux noms scientifiques.

Tableau 1 : Liste indicative d'espèces les plus fréquemment capturées

Espèce	Nom scientifique	Occurrence dans les OP (Fréquent-Moins fréquent)
Grenadier de Roche	<i>Coryphaenoides rupestris</i>	Fréquent
Sabre noir	<i>Aphanopus carbo</i>	Fréquent
Empereur (Hoplostèthe orange)	<i>Hoplostethus atlanticus</i>	Fréquent
Lingue bleue	<i>Molva dypterygia</i>	Fréquent
Lingue franche	<i>Molva molva</i>	Fréquent
Phycis de fond	<i>Phycis blennoides</i>	Fréquent
Sébaste chèvre	<i>Helicolenus dactylopterus</i>	Fréquent
Moro commun	<i>Mora moro</i>	Fréquent
Dorade rose	<i>Pagellus bogaraveo</i>	Fréquent
Brosme	<i>Brosme brosme</i>	Fréquent
Grand Sébaste	<i>Sebastes norvegicus</i>	Fréquent
Sébaste du nord	<i>Sebastes mentella</i>	Fréquent
Flétan noir	<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	Fréquent
Grande argentine	<i>Argentina silus</i>	Fréquent
Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassous</i>	Fréquent
Rascasse profonde (chapon)	<i>Trachyscorpia cristulata. echinata</i>	Moins Fréquent

Alépocéphale de Baird (Mulet noir)	<i>Alepocephalus bairdii</i>	Moins Fréquent
Grenadier scie_nordique	<i>Trachyrincus murrayi</i>	Moins Fréquent
Grenadier long nez	<i>Coelorinchus labiatus</i>	Moins Fréquent
Moro long fil	<i>Lepidion eques</i>	Moins Fréquent
Moro svelte	<i>Halargyreus johnsonii</i>	Moins Fréquent
Grenadier lisse	<i>Nezumia aequalis</i>	Moins Fréquent
Grenadier-scie commun	<i>Trachyrinchus scabrus</i>	Moins Fréquent
Grenadier raton	<i>Coelorinchus coelorhincus</i>	Moins Fréquent
Grenadier barbu	<i>Malacocephalus laevis</i>	Moins Fréquent
Grenadier joues rudes	<i>Coryphaenoides guentheri</i>	Moins Fréquent
Grenadier camus	<i>Coryphaenoides mediterraneus</i>	Moins Fréquent
Alépocéphalidés	<i>Alepocephalidae</i>	Moins Fréquent
Alépocéphale de Risso	<i>Alepocephalus rostratus</i>	Moins Fréquent
Grenadier berglax	<i>Macrourus berglax</i>	Moins Fréquent
Broche	<i>Cataetix laticeps</i>	Moins Fréquent
Cardinal	<i>Epigonus telescopus</i>	Moins Fréquent
Grenadier Berglax	<i>Macrourus berglax</i>	Moins Fréquent
Beryx commun	<i>Beryx decadactylus</i>	Moins Fréquent
Beryx long	<i>Beryx splendens</i>	Moins Fréquent
Hoplosthète argenté	<i>Hoplostethus mediterraneus</i>	Moins Fréquent
Anguille égorgée de Gray	<i>Synaphobranchus kaupii</i>	Moins Fréquent
Poissons tapir	<i>Notacanthus chemnitzii</i>	Moins Fréquent
Antimore bleu	<i>Antimora rostrata</i>	Moins Fréquent
Cotte blème	<i>Cottunculus thomsonii</i>	Moins Fréquent
-	<i>Lycodes esmarkii</i>	Moins Fréquent
Crabe rouge hérissé	<i>Neolithoides grimaldi</i>	Moins Fréquent
Crabe geryon	<i>Chaceon affinis</i>	Moins Fréquent

Poisson osseux non profonds		
Merlu	<i>Merluccius merluccius</i>	Fréquent
Cardine franche	<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>	Fréquent
Cardine à 4 tâches	<i>Lepidorhombus boscii</i>	Fréquent
Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>	Fréquent
Eglefin (anon)	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>	Fréquent
Cabillaud, Morue	<i>Gadus morhua</i>	Fréquent
Baudroie commune	<i>Lophius piscatorius</i>	Fréquent
Baudroie rousse	<i>Lophius budegassa</i>	Moins Fréquent
Congre	<i>Conger conger</i>	Moins Fréquent
Cernier Atlantique	<i>Polyprion americanus</i>	Moins Fréquent
Requins, raies, chimères		
Squale chagrin de l'Atlantique (faux siki, à pic)	<i>Centrophorus squamosus</i>	Fréquent
Squale savate	<i>Deania calcea</i>	Fréquent
Chimère commune	<i>Chimera monstrosa</i>	Fréquent
Pailona à long nez	<i>Centroscymnus crepidater</i>	Fréquent
Raie arctique	<i>Raja hyperborea</i>	Fréquent
Pailona commun (siki brillant)	<i>Centroscymnus coelolepis</i>	Moins Fréquent
Aiguillat noir	<i>Centroscyllium fabricii</i>	Moins Fréquent
Laimargue du Groenland	<i>Somniosus microcephalus</i>	Moins Fréquent
Requin gris	<i>Hexanchus griseus</i>	Moins Fréquent
Requin lézard	<i>Chlamydoselachus anguineus</i>	Moins Fréquent
Centrine commune	<i>Oxynotus centrina</i>	Moins Fréquent
Humantin	<i>Oxynotus paradoxus</i>	Moins Fréquent
Squale liche	<i>Dalatias licha</i>	Moins Fréquent
Sagre commun	<i>Etmopterus spinax</i>	Moins Fréquent

Sagre rude	<i>Etmopterus princeps</i>	Moins Fréquent
Squale-grogneur commun	<i>Scymnodon ringens</i>	Moins Fréquent
Chien espagnol	<i>Galeus melastomus</i>	Moins Fréquent
Chien islandais	<i>Galeus murinus</i>	Moins Fréquent
Holbiches	<i>Apristurus spp.</i>	Moins Fréquent
Pocheteau noir	<i>Dipturus oxyrinchus</i>	Moins Fréquent
Pocheteau de Norvège	<i>Dipturus nidarosiensis</i>	Moins Fréquent
Raie ronde	<i>Rajella fyllae</i>	Moins Fréquent
Autres chimères	<i>Hydrolagus mirabilis</i> <i>Hydrolagus affinis</i> <i>Hydrolagus pallidus</i> <i>Harroitta raleighana</i> <i>Rhinochimaera atlantica</i>	Moins Fréquent
Sagre nain	<i>Etmopterus pusillus</i>	Moins Fréquent
Requin perlon	<i>Heptanchias perlo</i>	Moins Fréquent